



DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE SAINT OUEN DU TILLEUL



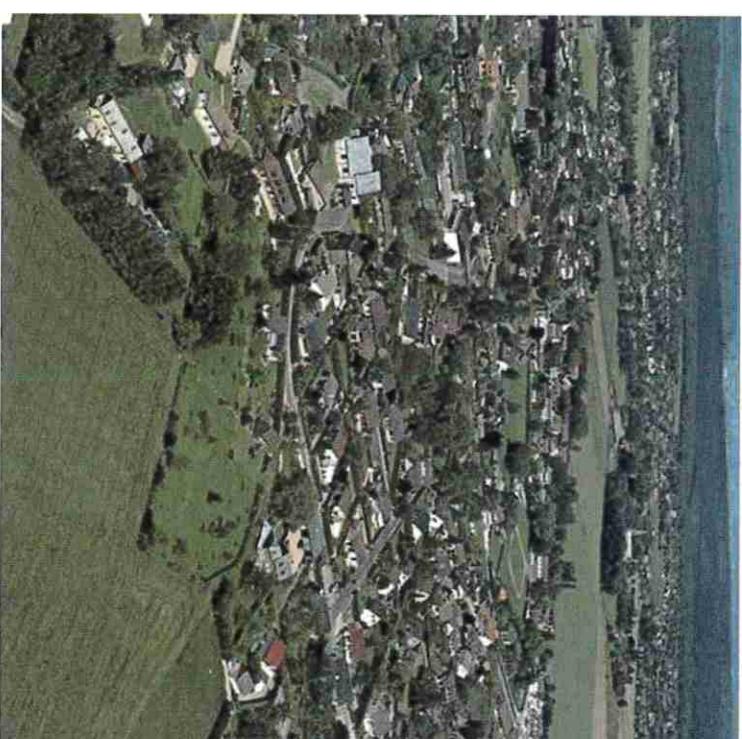
PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification du PLU

Approuvée le :

3B. APPORT AUX

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



2nde PARTIE :

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartiers ou par secteurs (orientations « particulières »)

concernent :

« Le comblement de la zone de la Chouque »

« Les principes de préservation et mise en valeur de la continuité verte du centre bourg »

Le schéma présenté page précédente précise plusieurs principes avec lesquels les futurs projets devront être compatibles :

- **Principe de création d'un parc urbain entre la rue Banette ; rue de l'Etoile et rue Briand dont :**
 - > Plusieurs accès pour les modes doux sont envisagés afin de sécuriser les déplacements piétons (au nord au croisement des rues Briand et de l'Etoile, au sud-ouest au croisement rue de l'Etoile/ rue Briand, au sud Est au croisement rue Rue Briand / Rue Banette).Localisée à l'intérieur du parc, cette promenade peut s'avérer comestible (bacs potagers et fruitiers implantés le long de la promenade)
Des espaces de prairie pourront accueillir de l'éco pâturage (et des manifestations communales)/ un poulailler.
La mise en place d'une gestion différenciée des espaces (pelouse, prairie fleurie, prairie haute, forêt jardins, création de noues ou de mare) ; seront autant d'habitat pour la biodiversité et d'espaces de qualité pour la population. Un espace de jeu et de convivialité pourra être créé. Le parc permettra de valoriser les arbres remarquables existants notamment le long de la rue Briand mais également l'ensemble des plantations existantes.

- **Principes de cheminements doux à l'échelle du centre bourg**
Cheminements principaux
 - > liés à la déambulation communale piétonne, permettant de traverser successivement le parc de la mairie, le futur parc public, et rejoignant au sud le chemin de randonnée
 - > liés à la création d'une future voie douce, accessible aux vélos connectant l'école primaire à la future école maternelle, et à la rue de la mairie puis à la rue de l'EgliseCheminements dits « secondaires » permettant de
 - > relier la maison de retraite et la place du petit supermarché aux commerces de la RD313
-

- d'utiliser l'emprise de la ligne HT enterrée constituée d'un espace vert pour la création d'un cheminement doux en direction de la RD 313
 -
 - **Principe de sécurisation des croisements suivants :**
 - Entre la rue Banette et la rue de l'Etoile (carrefour important à proximité de la maison de retraite, du pôle de santé et du supermarché)
 - Entre la rue de l'Etoile, la rue Briand, la rue de l'Eglise et la rue des Ecarreaux : ce carrefour à 5 branches fait actuellement l'objet d'une étude technique menée par le Département de l'Eure en partenariat avec la commune et la Communauté de Communes
 - **Indication du patrimoine bâti à préserver, des boisements ; des mares et bassins** car ils concourent à l'image traditionnelle du centre bourg et à l'ambiance de la continuité verte
-

